



**LA SEYNE  
SUR MER**

**Marc VUILLEMOT**

Maire de La Seyne-sur-Mer

Vice-président de Toulon Provence Méditerranée

La Seyne-sur-Mer, le 21 Mars 2016

**Monsieur Hubert FALCO**  
**Président Toulon Provence Méditerranée**  
Hôtel d'agglomération  
107 Boulevard Henri Fabre  
83 000 TOULON

Nos Réf. : MV/GT/CV/16-31  
Objet : Plan Déplacement Urbain

Monsieur le Président, *Cher Hubert,*

La presse, locale et nationale, s'est récemment fait l'écho de l'étude menée par INRIX sur le trafic routier en France.

Il y apparaît que notre agglomération toulonnaise a été, en 2015, année sur laquelle a porté l'étude, la 3<sup>ème</sup> zone métropolitaine française la plus saturée quant à son trafic automobile, derrière Paris et Lyon. Mais il y est également attesté que le "Grand Toulon" a été la zone urbaine qui a vu l'augmentation la plus forte du nombre d'heures annuelles perdues dans les embouteillages (passant de 34,28 à 35,48 entre 2014 et 2015, soit 1,2 heures de plus en un an, loin devant Grenoble, classée seconde dans la comparaison d'évolution 2014-2015, qui a vu le temps perdu par les automobilistes dans le trafic croître de seulement 0,2 heures), et que, parmi les six aires urbaines les plus encombrées, Toulon est la seule, avec Paris qui est stable, où le temps perdu n'a pas décru, au contraire.

Nous connaissons la plupart des causes de ces difficultés et les sites de notre agglomération où les problèmes sont les plus criants.

Les difficultés des accès à l'autoroute A57 vers l'est sont prises en compte et vous avez obtenu qu'elles soient bientôt résolues avec la création d'une voie supplémentaire. Celles des sorties de l'autoroute A50 vers les communes de l'ouest sont également repérées et le projet, dans lequel Toulon Provence Méditerranée va s'impliquer, de réalisation du nouvel échangeur Ollioules-Sanary, va contribuer à les résoudre. Les franchissements de la voie ferrée dans l'aire hyéro-crauroise sont également à l'ordre du jour. Et le point dur de ceux-ci sur la zone scyno-ollioulaise pourrait l'être avec la réalisation, il y a deux ans, que vous avez accepté de ne pas différer, du "pont route - pont rail" à l'est de la gare de La Seyne.

Il reste que des sites à forte dynamique économique, urbaine et démographique, souffrant de réalités géographiques complexes entre mer et collines, connaissent, et vont de plus en plus connaître, des difficultés accrues.

Il convient d'en accélérer la résolution, non dans le cadre de projets pharamineux qui ne pourraient voir le jour qu'aux calendes grecques, mais par une planification urgente de réalisations pragmatiques, faute de quoi les potentiels de dynamisation socio-économique, très dépendants des mobilités et de la qualité de vie des sites où ils existent, comme des zones de leurs intégrations urbaines, en seraient immanquablement freinés.

S'agissant de l'aire seynoïse, 2<sup>ème</sup> commune de notre agglomération et du département, connaissant la plus forte expansion démographique (+13,44% entre les populations légales en vigueur entre 2009 et 2016, soit près de +2% par an), classée 3<sup>ème</sup> commune de France pour l'effort de construction de logements et seule de notre agglomération bénéficiaire de l'aide d'État aux "maires bâtisseurs", l'accroissement de la population justifie à lui seul un regard sur les incidences en termes de mobilités urbaines et interurbaines. Les plus importants programmes des nouvelles constructions sont localisés au sud du "goulet routier" du centre-ville et du port (des Mouissèques à l'Éguillette, de Sainte-Anne à Balaguier).

Et la dynamique économique qui se constate sur le territoire seynoïse accroît la complexité du problème, avec le pôle mer Méditerranée et notamment sa base marine de Brégaillon, le développement des "autoroutes de la mer" (ro-ro), l'accroissement de l'offre d'accueil touristique (hôtellerie et hôtellerie de plein air) et l'installation de nouveaux et importants pôles d'activité, tous au sud du "goulet routier" du port et du centre-ville : casino de jeux et équipement de spectacles et de restauration, complexe de cinémas, d'hôtellerie-restauration, de culture et de loisirs, installations portuaires, projet de relocalisation de l'école des scaphandriers de Saint-Mandrier, perspective de l'installation d'un centre de voile (UCPA), extension du centre de formation des apprentis de l'institut de promotion et de formation aux métiers de la mer, augmentation du nombre des étudiants de l'école supérieure du professorat et de l'éducation, terminal de croisières, chantiers de construction et de refit de yachts (La Seyne et Saint-Mandrier), centre thalassoludique, projet de remise en activité du centre de biologie marine de l'université de Lyon à Tamaris, programme hôtelier de haut de gamme aux Sablettes, etc.

Autant de facteurs d'accroissement de la circulation routière, non seulement de voitures particulières mais également de cars de tourisme et de camions avec remorques, qui sera aggravée avec la circulation, pendant plusieurs années, des camions venant du Revest, traversant tout le centre-ville, pour la réalisation et le chargement des caissons nécessaires à l'extension du polder de Monaco.

Il convient donc en urgence d'éviter la paralysie dont on a déjà constaté l'aggravation entre 2008 et 2015 sur un nombre d'heures ayant crû de 27% et sur un linéaire routier ayant augmenté de 31%.

Le développement urbain et économique des sites seynoïse et mandréens constitue en effet un enjeu majeur incontournable, non seulement pour la commune, mais pour l'ensemble du "Grand Toulon", probablement au-delà des limites de l'actuelle agglomération.

Des centaines d'emplois durables et saisonniers, de tous niveaux de qualification, sont concernés, sans compter les milliers d'autres générés par les chantiers du bâtiment et des travaux publics qui, depuis plusieurs années et pour la décennie à venir, concourent eux-mêmes à la dynamique économique et à l'emploi.

Et il est absolument vital que cette dynamisation s'effectue dans le respect du développement durable, dans une région placée dans le dernier quart du bien triste "palmarès" européen du nombre de jours annuels de dépassement des seuils sanitaires de particules, dioxyde d'azote et ozone, alors même que La Seyne conduit des efforts pluriannuels qui l'ont rendue lauréate - et ont de ce fait rendu lauréate l'agglomération toulonnaise - du dispositif d'État "Territoires à énergie positive pour la croissance verte".

Il ne s'agit pas, je le répète, d'envisager - et encore moins d'exiger - des projets irréalistes comme il en apparaît depuis des lustres à l'occasion de chaque échéance électorale locale. Ils seraient utopiques budgétairement et, très certainement, techniquement.

Il s'agit de conjuguer un ensemble d'efforts des partenaires publics et privés pour :

- inciter avec force à l'usage des modes doux de déplacements, pour le travail et les loisirs ;
- réaliser urgemment les investissements les plus nécessaires à la fluidité de la circulation routière résiduelle.

Cela suppose des décisions de réalisations de l'immédiat, du court et du moyen terme. Certaines relèvent de la compétence communale, d'autres de l'Agglomération ou vont en dépendre avec la loi NOTRe, d'autres du Département ou de l'autorité portuaire ou de l'État, et beaucoup de plusieurs institutions devant se les approprier conjointement.

Après avoir enrichi les orientations de la Ville des avis de mes concitoyens, par le truchement de notre comité des usagers des mobilités, composé de membres des conseils de quartiers et des comités d'intérêt local, c'est ce que je me propose de soumettre à nos analyses conjointes et à celles de nos collaborateurs compétents en la matière.

Ces éléments de réflexion, de propositions et de demandes, doivent d'ailleurs pouvoir être intégrés dans les temps de concertation mis en place dans le cadre de la révision du plan de déplacements urbains. J'ai donc invité le collectif des huit comités d'intérêt local et associations de quartiers assimilées de La Seyne à désigner deux personnes pour se joindre aux associations qui y ont été conviées par le vice-président de TPM en charge des transports et des mobilités, puisque j'ai noté avec intérêt que les deux fédérations des CIL toulonnais (est et ouest) y prennent part. Ils seront accompagnés de l'adjointe seynoïse déléguée aux transports et, probablement, d'un cadre communal.

Tous les éléments que je sou mets à nos analyses partagées ne sont pas forcément inscrits dans les documents actuellement échangés entre les services de la Ville de La Seyne et de l'Agglomération, notamment dans le cadre de la révision du plan de déplacements urbains. Peu importe. Certains, de détail, n'ont pas lieu d'y figurer mais n'en sont pas moins essentiels. Ceux qui doivent y figurer doivent être intégrés, quitte à ce que des documents "en projet" soient remodelés, et je ne doute pas que nos collaborateurs respectifs auront à cœur d'y remédier.

Soyez assuré, Monsieur le Président, que la commune de La Seyne situe sa démarche dans un esprit constructif, réaliste au regard des faisabilités budgétaires et techniques, et entièrement centré sur l'intérêt du développement et de la qualité de vie du territoire métropolitain qui se dessine pour les années à venir, dans lequel elle occupe, aux côtés de la ville-centre, une place fonctionnelle importante.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à toi -

  
Marc VUILLEMOT



**TRANSPORTS, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENTS URBAINS  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA SEYNE DANS LE "GRAND TOULON"**

**PROPOSITIONS, RÉFLEXIONS ET DEMANDES**

**20 mars 2016**

**1. Des réalisations à conduire sans délai**

***1.1. En matière de modes doux***

- 1.1.1. réaliser le projet d'extension/amélioration de la "zone de rencontre à 20 km/h" du centre-ville, avec voies pour vélos à contresens, signalétique efficace et incitative, et campagne promotionnelle
- 1.1.2. définir et réaliser un tracé sécurisé pour l'usage des vélos entre le carrefour du 8 mai 1945 et l'Eguillette, via la zone de "rencontre à 20 km/h" du centre-ville et la voie verte ou piste cyclable à concrétiser au sud du site des chantiers navals
- 1.1.3. mettre en œuvre le projet de garage à vélos électriques financé dans le cadre du TEPOS
- 1.1.4. sécuriser la circulation des vélos sur la corniche de Tamaris

***1.2. En matière de transports collectifs***

- 1.2.1. définir la localisation et créer un ponton permettant une correspondance à Bois-Sacré entre les lignes de TCSP maritime 8M (Port de La Seyne <-> Port de Toulon) et 18M (Les Sablettes <-> Port de Toulon) permettant, au prix d'un temps de trajet plus long de 5 mn, sans acquisition de nouveaux bateaux-bus...
  - de délaissier la voiture pour relier le centre-ville aux quartiers sud de La Seyne,
  - aux employés de la base marine de Toulon résidant dans l'est et le sud de La Seyne, voire à Six-Fours, d'emprunter le bateau-bus 18M au départ des Sablettes ou de Tamaris pour prendre la correspondance avec la ligne 8M leur permettant de rejoindre l'arrêt-ponton "Réseau Mistral" de la base navale avant d'emprunter les lignes spéciales de bus internes à celle-ci (BN1, BN2 et BN3)

- aux usagers des sites économiques, résidents et futurs résidents des quartiers de l'est des Mouissèques d'être incités à utiliser le TCSP maritime par un appontement de proximité

1.2.2. dérouter l'une des trois lignes structurantes de bus desservant Six-Fours (de préférence la 70) vers la ligne 8 avec une correspondance à l'arrêt Bartolini, permettant de :

- raccourcir le trajet depuis Six-Fours et les quartiers ouest de La Seyne vers la gare SNCF de La Seyne/Six-Fours, la ligne U, et vers Toulon (via les arrêts Cap d'Or - Messidor - Pêle-Mêle - Bartolini)

- supprimer une cause de blocage de circulation sur le tronçon Stalingrad/4 septembre aux arrêts St-Jean, Stalingrad, Juès et Curie

1.2.3. déplacer le terminus des lignes 8 et 12 vers le ponton Bois-Sacré, devenant un petit "pôle multimodal", pour permettre aux usagers des sites économiques et du terminal croisières, comme aux résidents et futurs résidents des quartiers de l'est des Mouissèques, d'être en lien sans correspondance avec la gare SNCF de La Seyne/Six-Fours, la ligne U, la zone économique des Playes, la zone de Brégaillon, le pôle mer (Ollioules et La Seyne).

1.2.4. intervertir les trajets des lignes 12 et 81 dans leurs tracés entre les arrêts Langevin et Saint-Jean, créer un arrêt entre les arrêts Tisot et Saint-Laurent permettant une correspondance plus proche d'Ollioules de la ligne 12 avec la ligne 8 à l'arrêt Bartolini

1.2.5. pour mieux desservir le site Brégaillon du pôle mer (liaison avec la gare SNCF et le site d'Ollioules du pôle mer) :

- modifier la ligne 120 en la prolongeant au sud par une boucle desservant les arrêts Gare de La Seyne/Six-Fours - Gai Versant - Stade Marquet - Brégaillon - Port de Brégaillon - Pyrotechnie - Gare de La Seyne/Six-Fours

- transformer les arrêts Brégaillon de telle sorte qu'ils fonctionnent dans les deux sens de circulation

1.2.6. la modification opérée au 1.2.5. permettrait de transformer la ligne 82 de telle sorte qu'elle desserve le quartier du Gai Versant :

- dans le sens sud-nord : après l'arrêt 8 mai, avenue Pierre Mendès-France, avenue Saint-Exupéry, chemin de Gai Versant (avec un arrêt à l'ouest de la voie permettant de desservir la Mairie Annexe et un arrêt à l'est de la voie), avenue d'Estienne d'Orves, gare de La Seyne-Six-Fours

- dans le sens nord-sud : depuis la gare de La Seyne-Six-Fours, avenue Rabin, arrêt Citroën, avenue Saint-Exupéry, chemin de Gai Versant (deux mêmes arrêts que dans le sens sud-nord), avenue d'Estienne d'Orves, arrêt stade Marquet, vers l'arrêt 8 mai

1.2.7. modifier les lignes 85A et 85B de manière à desservir un quartier collinaire peuplé supplémentaire sans accroître la durée du trajet :

- ligne 85A : Seyne Centre (à dénommer "La Seyne Port" - voir infra 1.2.12) - La Barre - Lycée Beaussier - Quatre Moulins - Genoud (nouvel arrêt à créer au carrefour du chemin Aimé Genoud et du chemin des 4 Moulins) - Taillis (nouvel arrêt à créer au carrefour du chemin des 4 Moulins et du chemin du Sous-bois) - Domergue - Isnard - Petit Bois - Tarentelle - Brémond - Ghibaudo - Frais Vallon - Musardière - Laffran - Saint-Honorat - Cimetière - Quatre Moulins - Lycée Beaussier - La Barre - Seyne Centre

- ligne 85B : Seyne Centre (à dénommer "La Seyne Port" - voir infra 1.2.12) - Mairie (à dénommer "La Seyne Centre" - voir infra 1.2.12) - Gagarine - 8 mai - Barel - Pétin - Gide - Carthage - Calade - Donicarde - Taillis (nouvel arrêt à créer au carrefour du chemin des 4 Moulins et du chemin du Sous-bois) - Genoud (nouvel arrêt à créer au carrefour du chemin Aimé Genoud et du chemin des 4 Moulins) - Cimetière - Saint-Honorat - Laffran - Sous-Bois - Tarentelle - Petit Bois - Isnard - Domergue - Donicarde - Calade - Carthage - Gide - Combe (à dénommer "Marché provençal" - voir infra 1.2.12) - Port - Seyne Centre

1.2.8. modifier la ligne nocturne N8 :

- en la dérivant vers la gare de La Seyne-Six-Fours, via les arrêts 8 mai - Stade Marquet - Gai Versant - Gare de La Seyne-Six-Fours - Pyrotechnie

- en la dérivant vers la gare de Toulon, suivant le tracé de la ligne 3, via les arrêts Castigneau - Lyautey ou Dardanelles (un seul des deux) - Liberté (donc suppression des arrêts Vauban et Péri/Obs)

1.2.9. dériver les lignes nocturnes de bateaux-bus N2 et N4 pour qu'une correspondance soit assurée au ponton "Bois Sacré"

1.2.10. déplacer l'arrêt du service d'appel-bus AB80 de la zone économique des Playes vers l'arrêt Bartolini, pour qu'il soit en lien avec plus de lignes structurantes (8, 12 et 70) desservant les pôles multimodaux (Gare de La Seyne/Six-Fours, Gare de Toulon, ponton La Seyne)

1.2.11. imaginer et tester un service d'appel-bus pour les zones collinaires aux heures de moindre fréquentation pour :

- éviter de faire circuler à vide ou presque les minibus des lignes 85A, 85B et 86

- éviter de surcharger les voies urbaines qu'ils empruntent dans les parties basses de leurs trajets

1.2.12. créer des arrêts et modifier certains noms d'arrêts pour les rendre plus "lisibles" et rectifier certaines erreurs :

- ~~Bar Tabac (Tamaris)~~ -> Tamaris (un seul nom pour l'arrêt-bus et le ponton)

- ~~Brégaillon~~ (sens nord-sud) -> Technopôle Brégaillon

- ~~Brégaillon~~ (sens sud-nord) -> Brégaillon sud
  - ~~Casino~~ -> Grand Hôtel (il n'y a plus de casino aux Sablottes)
  - ~~CNM~~ -> La Seyne Casino (l'arrêt est face au casino)
  - ~~Citroën~~ -> Collège Wallon (Citroën va fermer et arrêt plus proche du collège)
  - ~~Combe~~ -> Marché provençal
  - ~~Croisement~~ -> Sainte-Anne (nom du quartier)
  - ~~Écoles~~ -> École Rousseau
  - ~~Espace Marine~~ -> La Seyne Navale (un seul nom pour l'arrêt-bus et le ponton)
  - ~~Gai Versant~~ -> d'Estienne d'Orves (car nouvel arrêt au Gai Versant - ligne 82)
  - ~~La Seyne~~ -> La Seyne Navale (un seul nom pour l'arrêt-bus et le ponton)
  - ~~Pare~~ -> Gymnase Sauvat
  - ~~Rollin~~ -> La Seyne Centre (un seul nom pour les 2 arrêts-bus et le ponton)
  - ~~Mairie~~ -> La Seyne Centre (un seul nom pour les 2 arrêts-bus et le ponton)
  - ~~Seyne~~ -> La Seyne Centre (un seul nom pour les 2 arrêts-bus et le ponton)
  - ~~Seyne Centre~~ -> La Seyne Port (confusion)
  - ~~Turbines~~ -> Atelier Mécanique
  - ~~Vergers de Cap Sicié~~ -> Vergers du Cap Sicié
  - ~~Wallon~~ -> Sémard (voir ci-dessus "Citroën")
- 
- création arrêt bus / ponton bateaux-bus "Bois Sacré" (lignes 8, 8M, 12, 18M)
  - création arrêt "Terminal croisières" (lignes 8 et 12)
  - création arrêt "Genoud" (lignes 85A et 85B)
  - création arrêt "Taillis" (lignes 85A et 85B)
  - création arrêt "Mairie Annexe" (ligne 82)
  - création arrêt "Gai Versant" (ligne 82)

1.2.13. aménager et signaler le parking-relais de Tamaris

1.2.14. entamer les travaux du 2<sup>ème</sup> parking de la gare SNCF (côté Profer)

### **1.3. En matière d'aménagements routiers et urbains**

1.3.1. procéder à la réfection des chaussées de l'avenue Général-Carmille, de l'avenue Robert-Brun, de l'avenue Frédéric-Mistral, du boulevard Stalingrad et du boulevard du 4 septembre

## 2. Des réalisations à finaliser dans le court terme

### 2.1. En matière de modes doux

- 2.1.1. réaliser le tronçon de piste cyclable reliant le carrefour du 8 mai au port de La Seyne et aménager les quais du port en voie verte
- 2.1.2. réaliser un tronçon de piste cyclable entre le carrefour de la pyrotechnie et la gare SNCF de La Seyne/Six-Fours
- 2.1.3. réaliser un tronçon de piste cyclable dans les aménagements routiers du cours Toussaint-Merle et de la corniche Philippe-Giovannini
- 2.1.4. rendre aux vélos la portion de piste cyclable de l'avenue Maréchal-Juin au droit de la caserne de pompiers
- 2.1.5. réaliser des garages à vélos sécurisés :
  - à la gare SNCF de La Seyne/Six-Fours
  - à proximité des pontons des bateaux-bus

### 2.2. En matière de transports collectifs

- 2.2.1. construire le parc-relais des Esplageolles
- 2.2.2. repenser avec TPM les parcs de stationnement des Sablettes (compétences ville - agglomération - port) pour dédier plus de places à la fonction de parc-relais - prévoir les modalités de tarification unique transports collectifs / stationnement
- 2.2.3. réaliser le pôle multimodal de la gare de La Seyne/Six-Fours
- 2.2.4. mettre en service deux bateaux-bus supplémentaires permettant de :
  - compenser par des fréquences plus importantes l'accroissement de temps de trajet généré par la correspondance 8M/18M de Bois Sacré
  - assurer un arrêt supplémentaire de la ligne 8M au technopôle Mer
- 2.2.5. réaliser la voie du futur TCSP terrestre entre le parc-relais des Portes d'Ollioules et de Toulon et l'avenue Yitzhak-Rabin avec passage sous la voie de chemin de fer,



permettant de prolonger provisoirement la ligne U jusqu'au carrefour du 8 mai via le site propre traversant le quartier Berthe existant depuis 1997

- 2.2.6. en lien avec le point 2.3.7. infra, finaliser les études nécessaires à la définition du tracé du futur TCSP terrestre entre le carrefour du 8 mai et le sud du site des chantiers navals (hypothèses d'utiliser pour rejoindre le port l'avenue Gambetta, la rue Pierre-Renaudel, la place Ledru-Rollin comme sites dédiés au TCSP, aux vélos et aux piétons, avec report de la circulation automobile dans les deux sens vers la rue Louis-Curet, questions des croisements des flux TCSP-véhicules avant le cours Toussaint-Merle, etc.)
- 2.2.7. modifier la "boucle" de la ligne 120 proposée supra au 1.2.5. pour que son circuit soit réduit en utilisant le chemin Jean-Marie-Fritz (passage direct de l'arrêt ~~Gai-Versant~~ devenu "d'Estienne d'Orves" vers l'arrêt ~~Brégaillon~~ (sens nord-sud) devenu "Technopôle Brégaillon", et, si possible, poursuite de la ligne à l'intérieur de la zone économique avec création d'arrêts à l'entrée de CNIM et de la base marine (Ifremer, Antares, CNRS, etc.)
- 2.2.8. élargir à la commune de La Seyne le service "taxi-bus" de Réseau Mistral (de 21h20 à 0h05) aujourd'hui uniquement en vigueur sur les seules communes de Toulon, La Valette et La Garde
- 2.2.9. améliorer les horaires des lignes terrestres structurantes (U, 8, 18, 12 et 120) et les dessertes nocturnes de bus et bateaux-bus pour prendre en compte les besoins découlant des nouveaux équipements structurants de l'agglomération, sis à La Seyne (casino et complexe cinématographique)
- 2.2.10. mettre en place la ligne "Réseau Mistral" de bateaux-bus-ferries initialement prévue pour être opérationnelle en 2017, pour désengorger le cœur de ville des traversées de poids lourds en direction, notamment, du site économique de l'ancienne base aéronavale de Saint-Mandrier
- 2.2.11. mettre en place une tarification avantageuse unique "TER/TER - Réseau Mistral - VarLib - parcs-relais" pour l'ensemble de l'agglomération TPM, extensible aux intercommunalités voisines (Sud Sainte Baume, Vallée du Gapeau)

### **2.3. En matière d'aménagements routiers et urbains**

- 2.3.1. réaliser un giratoire au carrefour de la RD16 et du chemin de Mauvèou (avec éventuellement commande de feux depuis la caserne des pompiers)
- 2.3.2. réaliser un carrefour fluide au Pont-de-Fabre, avec élargissement des voiries de l'avenue Henri-Guillaume et du chemin de Fabre à Gavet de part et d'autre du carrefour

- 2.3.3. concevoir la transformation du carrefour du 8 mai pour la fluidité de la circulation routière, la traversée des pistes cyclables vers Toulon, le centre-ville et Six-Fours, le passage du TCSP terrestre et la desserte du technopôle de la mer
- 2.3.4. réaliser la voie nord de Berthe prévue dans le calendrier du PRU
- 2.3.5. réaliser la liaison routière entre l'avenue Robert-Brun et la zone commerciale d'Ollioules (Quiez)
- 2.3.6. étudier un projet de parking sous l'actuel Stade Hubidos dans l'hypothèse où le conseil départemental construirait un gymnase pour le collège Marie-Curie
- 2.3.7. en lien avec le point 2.2.6. supra, dans le cadre du protocole de préfiguration de l'opération d'intérêt régional du nouveau programme national de rénovation urbaine du centre ville, achever l'élaboration du projet de transformation des quais Hoche, Saturnin-Fabre et Gabriel-Péri (fonction de place publique, déplacement des circulations routières vers l'est, liaison avec la place Benoît-Trachon et le cours Toussaint-Merle)
- 2.3.8. concevoir et réaliser une signalétique incitative à l'usage des parkings publics et la création de places de stationnement au nord et au sud du cours Toussaint-Merle
- 2.3.9. concevoir et réaliser une signalétique incitative à l'utilisation des itinéraires de contournement du centre ville pour les dessertes des quartiers ouest et sud, et de Saint-Mandrier, via les RD 26, 559, 2216, 16 et 816

### 3. **Des réalisations dans la perspective du moyen terme**

#### 3.1. **En matière de modes doux**

- 3.1.1. avancer vers l'installation, sur les parties non collinaires et peu vallonnées de l'agglomération, de vélos en libre service (type "vélib"), voire de voitures électriques
- 3.1.2. achever la liaison en piste cyclable depuis l'entrée de ville à la pyrotechnie jusqu'à celle de Pin Roland, via l'avenue de la Première armée française libre, le centre-ville et le port, les Mouissèques, et la corniche de Tamaris

### **3.2. En matière de transports collectifs**

- 3.2.1. réaliser le TCSP terrestre en site dédié, avec priorité aux croisements, depuis La Garde et Toulon vers le parc-relais des Portes d'Ollioules et de Toulon jusqu'au sud du site des chantiers navals (idéalement l'arrêt-bus / ponton "Bois Sacré"), via l'avenue Yitzhak-Rabin, le quartier Berthe, le carrefour du 8 mai et le port, dans une même phase initiale rendue possible par les voies déjà réalisées sur une bonne partie du tracé seynoïse
- 3.2.2. créer une ligne de cabotage de bateaux-bus (38M ?) desservant le tour de la Petite Rade (gare maritime au port de Toulon, ponton "Réseau Mistral" de la base navale de défense, ponton au technopôle de la mer, ponton de La Seyne Centre, ponton de La Seyne Navale, ponton de Bois Sacré, ponton de Tamaris, ponton des Sablettes, ponton du port de Saint-Mandrier, ponton au Mourillon), avec des bateaux-bus circulant dans les deux sens
- 3.2.3. les réalisations des points 3.2.1. et 3.2.2. permettront de remodeler les lignes terrestres (recentrées sur les rabattements vers les TCSP terrestre et maritime) et maritimes (retour aux liaisons directes plus rapides des lignes 8M et 18M)

### **3.3. En matière d'aménagements urbains et routiers**

- 3.3.1. élargir et sécuriser les voies de contournement du centre ville et de pénétration des quartiers ouest et sud
- 3.3.2. mettre en œuvre le programme de rénovation de la corniche de Tamaris
- 3.3.3. mettre en œuvre le programme de la traversée du port et de la liaison du centre ville aux quartiers du site des chantiers navals
- 3.3.4. mettre en œuvre le projet d'aménagement du carrefour du 8 mai en entrée de ville
- 3.3.5. poursuivre et achever la liaison RD26 - RD559 au quartier Léry
- 3.3.6. réaliser un parc de stationnement au quartier des Mouissèques (site des chantiers navals)